

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Etaient présents : Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Eliane SAUTERON Madame Véronique FRANCE-TARIF, Madame Michèle VIALA, Madame Yann OMBRELLO, Monsieur Éric LUCAS, **membres délégué.e.s du Conseil Municipal**, Madame Hélène MORVAN, Monsieur Robert CHARVIN, Monsieur Michel BRUNET , Monsieur Jörg KALKBRENNER **représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.**

Absent.e.s, excusé.e.s : Monsieur David ROS, Président du CCAS, Monsieur Patrick VILLETTE excusé (pouvoir à Mr Eric Lucas), **membres délégué.e.s du Conseil Municipal**, , Monsieur Philippe FERRER, Monsieur Michel MAHE, Madame Camille LEBORGNE, Madame Myriam DECHAMPS **représentants désigné.e.s par le Maire.**

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 16

Nombre de présent.e.s : 10

Nombre de votant.e.s : 11

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 17h10

2023-29 FINANCES BUDGET ANNEXE DU CCAS – BUDGET PRIMITIF DES CROCUS 2024

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.312-1 relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu l'article L.123-5 alinéa 3 du même code, relatif à la possibilité de gérer par un CCAS en services non personnalisés, les établissements sociaux et médico-sociaux,

Vu l'article L.313-12 du même code, relatif aux modalités de conventionnement de ces établissements, entre le président du conseil général, les organismes d'assurance maladie, et la collectivité,

Vu les articles L.314 et suivants du même code, relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu le Code de la sécurité sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2001-647 du 20 juillet 2001 relative à la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées et à l'allocation personnalisée d'autonomie mentionnés à l'article L.313-12 du code de l'action sociale et des familles

Vu le décret n°2001-388 du 4 mai 2001 modifiant les décrets n°99-316 relatif aux modalités de tarification et de financement des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes et n°99-317 du 26 avril 1999 relatif à la gestion budgétaire et comptable des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes ;

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu l'agrément du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS) d'Ile-de-France – section spécialisée personnes âgées - en date du 7 juin 2007, relatif à l'autorisation donnée au centre communal d'action sociale d'ouvrir une structure d'accueil de jour pour dix personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2024
- **Précise** que ce budget primitif 2024 fera l'objet d'une approbation par les instances de tarification.

Présentation par groupes fonctionnels :

	Groupes	bp 2024
DEPENSES	groupe 1	56 181,14
	groupe 2	200 742,00
	groupe 3	414,00
	c/002	0,00
	total	257 337,14
RECETTES	groupe 1	257 337,14
	groupe 2	0,00
	groupe 3	0,00
	c/002	0,00
	total	257 337,14

II- PRESENTATION DU BUDGET

Présentation par sections tarifaires

DEPENSES

DEPENDANCE	Groupes	bp 2024
	Total 1	8 462,14
	Total 2	67 326,00
		0,00
	Total 3	0,00
	Total C/002	0,00
	Total général	75 788,14
HEBERGEMENT	Groupes	budget 2024
	Total 1	27 714,00
	Total 2	22 877,00
	Total 3	412,00
	Total C/002	0,00
	Total général	51 003,00
SOINS	Groupes	budget 2024
	Total 1	20 005,00
	Total 2	110 539,00
	Total 3	2,00
	Total c/002	0,00
		0,00
	Total général	130 546,00
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS		257 337,14

RECETTES

DEPENDANCE	Groupes	bp 2024
	Total 1	75 788,14
	Total 2	0,00
	Total C/002	0,00
	Total général	75 788,14
		0,00
HEBERGEMENT	Groupes	budget 2024
	Total 1	51 003,00
		0,00
	Total général	51 003,00
		0,00
SOINS	Groupes	budget 2024
	Total 1	130 546,00
	Total 2	0,00
	Total 3	0,00
	Total C/002	0,00
	Total général	130 546,00
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS		257 337,14

David ROS
Président du Centre Communal
d'Action Sociale



Certifié exécutoire, compte tenu de
la transmission en préfecture le : **09 JAN. 2024**
de la publication le : **09 JAN. 2024**